



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 26 septembre 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle des Fêtes à CANET</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL,  M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

### Objet : Budget annexe de la ZAC de la Barthe – Décision modificative n°1

Monsieur BILHAC informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de provisionner certains comptes du BP 2007 du budget de la ZAC de la Barthe, d'inscrire les restes à réaliser de l'exercice précédent et d'affecter les résultats du Compte Administratif 2006 approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 06 Juin 2007.

Il précise que la commission des finances réunie le 26 Septembre 2007 a émis un avis favorable à cette proposition.

En conséquence Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement	comptes	montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Déficit de fonctionnement 2006 reporté	002/01	19 650,39 €
Variation des encours constatation vente de terrains	7133/042/01	199 740,00 €
Variation de stock de terrains aménagés	71355/042/01	199 740,00 €
Terrains à aménager	6015/011/90	100 621,85 €
<b>Restes à réaliser 2007</b>		
Terrains à aménager	6015/011/90	240,00 €
Achat de matériel	605/011/90	95 935,15 €
Frais terrains en cours d'aménagement	608/011/90	2 943,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>618 870,39 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Subvention Budget Général	7475/74/90	19 650,39 €
Variation stocks produits finis (terrains aménagés)	71355/042/01	199 740,00 €
Variation des encours (stock)	7133/042/01	199 740,00 €
<b>Restes à réaliser 2006</b>		
Vente de terrains aménagés	7015/70/90	199 740,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>618 870,39 €</b>
Section d'Investissement	comptes	montant
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Déficit d'investissement 2006 reporté	001/01	591 697,60 €
Stock de terrains à aménager	3351/040/01	100 861,85 €
Stock de travaux	3355/040/01	95 935,15 €
Stock frais financiers	33586/040/01	2 943,00 €
Variation stocks produits finis (terrains aménagés)	3555/040/01	199 740,00 €
		<b>991 177,60 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Emprunt	1641/16/01	551 134,38 €
Stock constatation vente de terrains	3555/040/01	199 740,00 €
Annulation des encours constatation vente de terrains	3355/040/01	199 740,00 €
<b>Restes à réaliser 2006</b>		
Subvention contrat de projet Conseil Général	1383/13/01	40 563,22 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>991 177,60 €</b>

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de M. BILHAC, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que présentée,

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2007 du budget annexe ZAC de la Barthe de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.